


SYNTHÈSE DU COLLOQUE

Du 8 au 11 février 2022

Réflexions pour un management
et un pilotage du continuum Sco-Sup

 Institut des hautes études
de l'éducation et de la formation – IH2EF
Téléport 2 - BP 72000 - Bd des Frères Lumière
86963 Futuroscope Chasseneuil



SYNTHÈSE DU COLLOQUE

Réflexions pour un management et un pilotage du continuum Sco-Sup

Mai 2022

Ce texte reprend les réflexions principales issues des travaux menés durant le colloque organisé par l'IH2EF du 8 au 11 février 2022. Les points qui y sont développés visent à nourrir le débat public. L'IH2EF assure ainsi sa mission éducative en contribuant, en appui des résultats de recherche, à la définition de pistes de travail concrètes ou prospectives pour les acteurs et les décideurs.

Edition : IH2EF

Rédaction : Nicolas Ménagier avec le concours de Romain Mathieu pour la partie « Les apports de la recherche présentés en colloque ».

Publication : IH2EF, sous la direction de Charles Torossian

Table des matières

.....	1
SYNTHÈSE DU COLLOQUE.....	1
Réflexions pour un management et un pilotage du.....	1
continuum Sco-Sup.....	1
CADRE GENERAL.....	4
Des Journées d'études au colloque : une dynamique nationale et communautaire.	4
LES APPORTS DE LA RECHERCHE PRÉSENTÉS AU COLLOQUE	6
Des trajectoires et des parcours.....	6
Des compétences à s'orienter.....	7
Des croyances et des représentations.	7
Des libertés contraintes.	7
POUR UNE RESPONSABILISATION ACCRUE DES ACTEURS À TOUS LES NIVEAUX.....	8
L'appropriation locale des réformes nationales.	8
La coordination d'un espace saturé d'acteurs aux attributions nombreuses et parfois imprécises. .	8
L'organisation des curricula pour la construction progressive des compétences à s'orienter.....	9
Les idées forces de la communauté des participants	9
Des constats partagés sur des besoins.....	10
Des idées et des pistes de travail.	10
I- RENFORCER LA MISE EN RESPONSABILITÉ DES ACTEURS PAR LA CONSTRUCTION DU SENS.....	11
Proposition centrale : publier un texte de politique générale, émanant du MENJ et du MESR, pour (re)donner du sens à la politique d'orientation, engager chacun sur un horizon commun et permettre l'évaluation à l'aune des priorités définies.....	11
1. Construire un « horizon programmatique » commun au SCO et au SUP autour d'un référentiel de compétences générales (ou intentions générales) amenées par les disciplines.	14
2. Assurer un suivi des parcours et se doter d'outils institutionnels robustes pour leur évaluation et pour la formation.	15
3. Redonner un sens opératoire aux 54 Heures en clarifiant leur utilisation du point de vue des élèves et des encadrants (enseignants – intervenants - spécialistes).	16
4. Participer à l'émergence des « sciences de l'orientation » (Reprise du Programme Avenirs). ...	17
II- OUTILLER POUR LA COORDINATION ET LE LANGAGE COMMUN	18
5. Reconsidérer les temps et les espaces pour soutenir les dynamiques collectives.	18
6. Développer l'approche par compétences en formation.....	19
7. Renforcer, par la formation, les coordinations et les échanges multi-niveaux Sco-Sup.....	19
8. Identifier, évaluer et essayer les dispositifs à forte plus-value de découverte du supérieur / métier étudiant / vie étudiante.....	20
9. Créer la mission de « professeurs référents des parcours » dans les lycées.	21

III- PILOTER AVEC DES MOYENS RENFORCÉS	22
10. Pour le lycée : instaurer un mécanisme de pré-validation d'ECTS portant sur des compétences transversales et/ou convertibles avec l'enseignement supérieur.	22
10 Bis. Pour l'enseignement supérieur : instituer un principe de reconnaissance des ECTS entre les filières et les niveaux d'enseignements, portant sur des compétences transversales et/ou convertibles.	24
11. Faire évoluer la(les) fiche(s) avenir et en faire un objet pédagogique.	25
12. Construire des emplois du temps au service d'une ambition pour les parcours.....	26
13. Réaliser un suivi de cohorte de la 4 ^{ème} au master et développer des modèles.	26
14. Créer un observatoire des compétences.	27
IV- PROPOSER UNE GOUVERNANCE POUR LES TRANSFORMATIONS ATTENDUES.	28
15. Assurer le suivi des chantiers nationaux par l'installation d'une instance « maîtrise d'ouvrage », garante de la feuille de route et de l'animation des chefs de files.	28
16. Assurer l'évaluation des actions engagées dans un cadre d'autonomie avec le concours de l'Observatoire de la Vie Étudiante (OVE).	29
17. Procéder dans les territoires par une expérimentation suscitée et financée.	29

CADRE GENERAL

Le colloque consacré au pilotage du continuum Sco-Sup a ponctué une séquence débutée en 2021 avec l'organisation des « Journées d'études » sur le pilotage du Bac-3 / Bac+3.

Des Journées d'études au colloque : une dynamique nationale et communautaire.

Initiées par l'IH2EF et coordonnées sous l'impulsion d'un comité de pilotage¹, les Journées d'études Bac-3 / Bac+3 se sont tenues de février à mai 2021. Elles ont réuni des cadres issus des environnements scolaires et supérieurs, des acteurs engagés dans des dispositifs territoriaux (PIA-TIP, CMQ et cordées de la réussite) et des responsables du continuum. 125 participants et 70 membres actifs se sont retrouvés sur l'ensemble des séquences. Les participants² ont proposé des pistes pour un pilotage d'échelle à partir de trois axes thématiques :

- Axe 1 : le pilotage de l'offre de formation comme cadre d'évolution des parcours ;
- Axe 2 : le pilotage des processus d'accompagnement ;
- Axe 3 : le pilotage de la compréhension des réformes.

Ces Journées d'études, menées à distance de février à avril pour cause de crise sanitaire, se sont achevées en Mai 2021 avec un regroupement en présentiel à l'IH2EF. Les travaux sont synthétisés dans un document³ duquel se dégagent 36 pistes de travail regroupées sous six entrées thématiques :

I. Une vision de la réussite et des trajectoires ;

II. La notion de compétence à s'orienter ;

III. Une dialectique à consolider entre l'engagement et la professionnalisation des acteurs ;

IV. Les dispositifs et les outils pour le pilotage ;

V. Diminuer le sentiment anxigène des acteurs et des publics ;

VI. Un travail sur la donnée.

L'ambition des participants était d'esquisser des problématiques à traiter afin de définir un nouveau cadre de performance pour le pilotage du continuum.

¹ Les journées d'études ont été organisées avec les partenaires de l'IH2EF sous l'impulsion d'un comité de pilotage constitué avec l'IGESR, l'Onisep, France Université, la DGESIP, la DGESCO et la Courroie.

² Des cadres (chefs d'établissements, inspecteurs), des responsables ou directeurs de services communs et des structures d'enseignement scolaires et du supérieur, des représentants territoriaux, des membres de services communs (IGESR – ONISEP), des chercheurs et des équipes de recherche engagés dans les dispositifs PIA-TIP, cordées de la réussite, Campus des Métiers et des Qualifications d'excellence.

³ Document accessible à https://www.ih2ef.gouv.fr/sites/default/files/2021-07/synth-se-des-journ-es-d-tudes-bac--3-3-3524_1.pdf

Les conclusions des Journées d'études ont clairement pointé la nécessité de poursuivre la démarche, en particulier sur les dimensions pouvant contribuer à un changement de paradigme dans le pilotage du continuum et plus particulièrement celles en lien avec :

- *la notion de réussite et la notion de parcours ;*
- *la question des compétences et en particulier des compétences à s'orienter ;*
- *le pilotage par la donnée.*

Parce que ces sujets sont complexes, polysémiques, empreints de représentations héritées du passé ou simplement construits différemment dans les cultures professionnelles⁴, les participants et les pilotes de ces journées d'études ont décidé de poursuivre leurs travaux par l'organisation d'un colloque international et translationnel ; **international** pour bénéficier de la comparaison de pays européens ou francophones qui ont, sur ces questions, des pratiques ou des réflexions avancées ; **translationnel** afin d'alimenter par la recherche la réflexivité des acteurs, pour leur permettre d'objectiver les pratiques et ainsi de définir des pistes pragmatiques pour manager et piloter le continuum.

L'organisation de ce colloque s'est appuyée sur un comité de pilotage⁵ (Copil) qui a fédéré les parties prenantes pour la définition des thématiques, des axes d'études et des principes d'intervention. Le Copil a facilité la mobilisation des acteurs et permis d'entretenir la dynamique amorcée par les Journées d'études. Il a en outre contribué à l'installation du comité scientifique pour l'internationalisation du colloque.

Le Copil a retenu comme principe général de favoriser et garantir une grande liberté de discussion et d'échanges en permettant les rencontres, les débats et en encourageant la circulation des idées. Ces discussions et ces débats n'engagent pas les membres du Copil en tant que tels ; ils sont le reflet de l'engagement des participants en réaction aux problématiques et apports développés lors du colloque.

Les objectifs affichés du colloque :

- **à court terme** : produire une synthèse et un dossier thématique qui cibleront des actes de pilotage, contextualisés dans les territoires à chaque niveau de responsabilité. Le dossier mettra en exergue des organisations et des modalités efficaces de mise en œuvre des parcours scolaires et supérieurs ;
- **à moyen terme** : installer une dynamique de recherche en diversifiant les périmètres d'analyses sur les questions du pilotage du continuum.
- **à plus long terme** : fertiliser une relation entre la recherche et le pilotage territorial afin de fournir aux professionnels des données probantes utiles pour orienter leur action managériale, accroître l'engagement des acteurs et établir des standards pour l'évaluation des politiques publiques déclinées dans les territoires.

⁴ Les enseignants comme les personnels d'encadrement s'appuient sur des cadres conceptuels identitaires « métiers » marqués par un rapport aux savoirs, aux compétences et aux autonomies variables. La vision du métier intègre des valeurs et des principes d'actions différents qu'il s'agit de comprendre et de reconnaître avant d'engager toute collaboration ou co-construction.

⁵ Le comité de pilotage national est composé de membres de la DGESCO, DGESIP, France Universités, ONISEP, IGESR, La Courroie et l'IH2EF.

Le parti pris assumé du colloque : combiner échanges entre praticiens et chercheurs, afin d'inviter l'ensemble des participants à effectuer le pas de côté nécessaire à la compréhension renouvelée et approfondie des problèmes et des enjeux du continuum et de son pilotage.

LES APPORTS DE LA RECHERCHE PRÉSENTÉS AU COLLOQUE

Les travaux de recherche, variables dans leur niveau d'avancement, ont présenté des résultats consolidés, parfois de premiers résultats ou des hypothèses exploratoires.

L'objet du dialogue ne fut pas tant les résultats de la recherche que la recherche elle-même, *en train de se faire*, invitant alors autant aux questionnements mutuels entre professionnels du continuum et chercheurs qu'à la réflexivité sur ses propres pratiques professionnelles et ses hypothèses de travail.

Pour appuyer cette démarche, dans une logique interdisciplinaire, les chercheurs réunis (dont nombre de jeunes chercheurs) convoquant de nombreuses disciplines (Psychologie, Sciences de gestion, Economie, Sociologie, Sciences de l'Éducation) ont mobilisé différents cadres théoriques et protocoles d'enquête.

Les interventions des conférenciers internationaux et les communications pluridisciplinaires de la recherche ont garanti l'inspiration et la comparaison. Ces différents temps ont amené des éléments pour objectiver les pratiques et pour questionner différents axes du pilotage du continuum.

Des trajectoires et des parcours.

Ainsi que l'ont rappelé de nombreux intervenants, dans la société contemporaine, les trajectoires scolaires et professionnelles des individus sont moins linéaires. Elles sont parfois marquées par des ruptures biographiques qui rendent leur lecture moins immédiate. La personnalisation des parcours recherchée implique aussi que la linéarité ne soit plus la seule forme d'appréhension de la réussite. Sylvain Bourdon a rappelé à ce sujet la pluralité des « foyers normatifs » auxquels les étudiants peuvent se référer pour construire leurs parcours et appréhender la notion de réussite. Les conséquences immédiates étant une forme de « déstandardisation » des parcours qui questionne la capacité des systèmes à s'adapter aux itinéraires réels empruntés pas les jeunes.

Pierre Doray nous a invités à une lecture analytique de la morphologie des parcours en pointant comment les différents moments de la formation ou événements éducatifs se structurent les uns par rapport aux autres dans un rapport de continuité/linéarité ou au contraire dans un rapport de retour aux études ou de bifurcation.

La question de la reconnaissance de la diversité des parcours individuels, implique que le système éducatif fasse toute sa place à la pluralité des modèles de réussite. Sylvain Bourdon a présenté ainsi six idéaux-types d'engagement dans la formation des étudiants, chacun étant porteur d'une conception de la réussite ; Greta Kirdulyté a évoqué quatre parcours types d'apprentissage tout au long de la vie (Tamagotchi, Jenga, Lego, Transformers) qui traduisent un rapport différent à la formation et à l'acquisition de compétences ou de micro-compétences. Ces modèles, mobilisables simultanément ou successivement par une même personne dans son parcours de vie, contribuent à dédramatiser et à désacraliser les choix d'orientations notamment en donnant corps à la notion de réversibilité.

Si l'organisation éducative affiche une volonté réelle de promouvoir l'individualisation des parcours scolaires, ces observations sur les parcours de formation ont pour conséquence de questionner la capacité du système à outiller la progressivité de la réflexion de chaque élève pour la construction de sa trajectoire.

Des compétences à s'orienter.

En corollaire, la question de l'orientation est passée d'une logique ponctuelle (à certaines étapes de la formation) à un processus permanent par lequel les individus construisent leur parcours. Cela implique d'éduquer à l'orientation et de mobiliser des *compétences à s'orienter*, c'est-à-dire un ensemble de compétences comportementales, méthodologiques et d'analyse utiles au développement de leurs capacités décisionnelles. Ce fut le sens de la conférence de Damien Canzittu et Marcelline Bangali qui ont proposé, en réponse aux caractéristiques du monde VUCA (Volatility, Uncertainly, Complexity, Ambiguity, de construire les parcours autour de quatre principes structurants : Agilité, Information, Restructuration interne et Expérimentation (AIRE).

Ces principes s'ancrent dans le travail des disciplines et les apprentissages fondamentaux qu'elles permettent avec comme enjeu principal la capacité des enseignements (et donc singulièrement celle des enseignants) à opérer des liaisons pédagogiques fortes et permanentes avec les compétences à s'orienter.

Des croyances et des représentations.

Les perceptions et les représentations des acteurs et des publics furent également au cœur de la réflexion proposée par Lucie Bonnefoy qui s'est interrogée « *Comment lier une réussite-académique à une réussite-épanouissement ?* ». Elle a replacé la transition Sco-Sup dans un contexte plus large impliquant en réalité une double transition : celle du statut de lycéen à celui d'étudiant, mais également et peut-être surtout, celle de l'adolescence à l'âge adulte, ce qui induit des ajustements multiples, à la fois académiques, sociaux et psychologiques. Devenir étudiant est ainsi une véritable *prise de rôle*, un processus long et non-linéaire, tout à la fois attrayant (attraction) et appréhendé (répulsion).

En s'intéressant à la réception de Parcoursup par les lycéens à différents moments du process, Alban Mizzi a montré les effets différenciés « in itinere » que la procédure provoque sur les changements de posture des candidats : les choix qu'elle induit (et la perception de ces choix), les phénomènes d'auto-censure ou d'anticipation des choix définitifs, plus ou moins marqués selon les dispositions individuelles (qualité du parcours académique et capital social). Un phénomène davantage présent encore chez les jeunes en situation de handicap, comme l'a présenté Marie Pierre Toubhans en indiquant que pour ces publics, l'univers des possibles se réduit sous l'effet des représentations et des croyances (les leurs, mais également celles des prescripteurs).

Ces constats invitent à s'intéresser davantage aux processus et à leurs conséquences sur l'ambition éducative dans le champ de l'orientation pour l'individualisation des parcours, pour la personnalisation des accompagnements et plus globalement pour la réduction des inégalités d'accès à l'enseignement supérieur.

Des libertés contraintes.

De manière plus générale, le parcours de formation est apparu comme une succession de micro-décisions et de choix dont Parcoursup constituerait un moment paroxystique ; une succession de choix lors desquels les élèves font tout à la fois l'apprentissage de la recherche d'informations et de la connaissance de soi. De ce point de vue, le choix des enseignements de spécialités au lycée général apparaît comme reposant sur trois critères : l'appétence disciplinaire, le projet post-bac et la volonté de découverte et d'enrichissement personnel (Daverne-Bailly § *al.*). Même si l'esprit de la réforme du baccalauréat cherche à promouvoir la liberté de choix, les représentations et les déterminismes sociaux, genrés

et territoriaux⁶. Il s'agit encore trop souvent d'une « *liberté contrainte* ». Les travaux de Lucie Finez et al. ont fourni une piste très stimulante pour réduire l'impact des inégalités sociales sur les choix d'orientation en développant l'idée « *des croyances améliorables des élèves dès le lycée* », et en montrant en quoi cela constitue un « *atout pour faire face aux nouvelles situations et potentielles difficultés rencontrées dès l'arrivée dans le supérieur* ». Enfin, comme l'a expliqué Marc Demeuse lors de sa conférence inaugurale, « *l'orientation n'est pas qu'une question de spécialistes* », ce qui implique de penser le rôle des parents dans ce processus. Comment ? En analysant leurs besoins. C'est le sens des travaux présentés par Kimberley Brioux et Laurent Sovet. Les premiers résultats de leur enquête ébauchent quelques constats : 95% des parents considèrent l'orientation comme un sujet important pour leurs enfants, 80% des enfants s'adressent à leurs parents. Ils sont 52% à considérer leurs parents comme les interlocuteurs privilégiés. Mais dans le même temps, seulement 48% des parents interrogés estiment disposer des ressources nécessaires à l'accompagnement de leur(s) enfant(s).

POUR UNE RESPONSABILISATION ACCRUE DES ACTEURS À TOUS LES NIVEAUX

Ces enjeux et analyses, rapidement exposés, supposent une responsabilisation et une forte mobilisation des acteurs du continuum Sco-Sup. Trois sujets sont dès lors apparus comme centraux.

L'appropriation locale des réformes nationales.

Les travaux de Daverne-Bailly § al. ont objectivé les écarts de conception et de mise en œuvre de la réforme du lycée en étudiant deux établissements différents dans leurs contextes et leurs politiques d'accompagnement. Si le premier lycée (public plutôt favorisé) se fonde sur le libre-choix des élèves et le rôle central des familles dans l'accompagnement au-delà de la seule information, le second (dont le public est plus populaire) met en œuvre une véritable stratégie de mobilisation dans l'accompagnement des élèves. Les auteurs soulignent la diversité des conceptions implicites des acteurs, allant d'une logique de « libre-service » avec des élèves et des familles présumées capables de s'approprier l'information mise à leur disposition, à une logique de mobilisation, développée en mode « mineur » quand elle vise à guider les publics au moyen des dispositifs et des horaires dédiés ou en mode « majeur » quand elle vise la compensation ou la réduction des inégalités et qu'elle est associée à des programmes spécifiques développés par les acteurs.

La coordination d'un espace saturé d'acteurs aux attributions nombreuses et parfois imprécises.

L'orientation constitue une politique publique caractérisée par une forte densité d'acteurs pour lesquels les périmètres d'intervention, les rôles ou les coordinations demeurent flous ou parcellaires. Différentes recherches embarquées, notamment dans les PIA 3 TIP (Accorda, A vous le Sup, Ailes pour ne citer que celles ayant fait l'objet d'une communication lors du colloque) ont, chacune à leur façon,

⁶ C'est par exemple l'effet « offre » qui peut conduire des lycéens à opérer des choix ne correspondant pas à leurs attentes pour éviter une mobilité qu'ils ne souhaitent ou ne peuvent pas effectuer.

témoigné de ce besoin de renforcer les coordinations, de les rendre pérennes (Marengo et Labbé), de construire une compréhension commune du continuum (Pépin § *al.*) ou encore d'évaluer l'impact des dispositifs mis en œuvre (Bourgeade). Florence Legendre et Djaouiddah Sehili ont présenté une recherche en cours qui propose, dans une approche ethnographique, de tenir ensemble l'analyse des différents espaces, des protagonistes et des outils de l'orientation. L'analyse multi-niveaux (inter-organisationnelle, organisationnelle, intra-organisationnelle) réalisée par Carine Mira tend à démontrer que les acteurs s'engagent dans des projets communs en y amenant leurs propres contraintes, ressources et cadres cognitifs. Ils sont ainsi porteurs de compréhension des enjeux, mais également d'identités collectives fortes qui nécessitent un premier temps d'explicitation des positions occupées par chaque acteur, positions structurées par des valeurs, des objectifs et des contraintes toujours spécifiques. Sans ce travail d'explicitation, les partenariats ne peuvent relever que du registre de la *coalition d'associés-rivaux*, potentiellement source de conflits et, plus souvent, d'incompréhensions.

Dès lors, la question des échanges, de la reconnaissance mutuelle des acteurs, de la confiance et du langage commun deviennent les conditions mêmes d'une réelle logique collaborative.

L'organisation des curricula pour la construction progressive des compétences à s'orienter.

Ce point fut d'emblée résumé par Marc Demeuse dans sa conférence introductive en ces termes : « Comment faire de l'orientation dans un système mal conçu pour cela ? ».

En considérant que ce sont bien les élèves et les étudiants qui parcourent un curriculum, Marc Demeuse a invité chacun à considérer la nécessité d'approches référentielles partagées et harmonisées afin de définir un horizon commun de travail, explicite et lisible pour les acteurs de l'enseignement comme pour les élèves et étudiants. En corolaire, Marc Demeuse a critiqué l'injonction au projet lui préférant les apprentissages nécessaires pour sa construction. Il a dénoncé les approches vocationnelles qui proposent un « *travail à vide sur les compétences transversales ou génériques* » et a posé ainsi la question des articulations et des transversalités entre les savoirs disciplinaires organisés dans un curriculum et l'apprentissage des compétences à s'orienter.

Sur ces trois sujets, les approches et les apports de la recherche montrent que, pour l'heure, les politiques publiques d'orientation demeurent encore marquées par un processus d'institutionnalisation inachevé.

Les idées forces de la communauté des participants

L'idée d'un colloque, les réflexions préparatoires sur son format, la richesse des thématiques présentées, la mobilisation des intervenants pour son organisation sont, par elles-mêmes déjà des éléments qui suscitent le mouvement. Dans la période d'octobre 2021 à février 2022, la thématique de l'orientation a été l'objet de nombreuses publications ou déclarations relayées par la presse spécialisée ou nationale. Les participants ont échangé dans un contexte dynamique en bénéficiant de nombreuses ressources ou idées que le débat public mettait en lumière.

Une des missions de l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation est de participer au débat d'idées, de le permettre, de l'organiser et d'en faire un objet de travail.

L'objectif du travail communautaire engagé depuis les journées d'études est d'affirmer la responsabilité et la capacité d'agir des acteurs sur ces questions. Les conclusions du colloque présentées ici sous la forme de pistes de travail pourront alors être approfondies par la communauté qui sera invitée à poursuivre ses réflexions au sein de groupes de travail. Il est naturel aussi de penser que ces idées pourront être converties en propositions à présenter aux décideurs au sein des ministères de tutelle. C'est la raison pour laquelle certaines sont d'emblée accompagnées d'« éléments de méthode » qui visent à identifier certaines modalités ou prérequis pour leur développement ou leur mise en œuvre.

Certaines propositions formulées durant le colloque sont déjà testées à l'étranger ou dans des territoires particuliers, dans le cadre du PIA 3-TIP Orientation. D'autres sont en cours de développement au sein du Programme Avenir(s) coordonné par l'Onisep. Cette synthèse du colloque évoque aussi les idées et les pistes les plus partagées et d'autres moins consensuelles, émergentes ou plus prospectives pour l'accompagnement des jeunes vers la réussite.

Des constats partagés sur des besoins.

Le colloque a permis de discuter un certain nombre de réalités, parfois éloignées des normes prescrites ou des principes formels d'organisation des curricula. Au-delà des constats partagés, les participants ont exprimé des besoins, jugés indispensables à l'exercice de leur responsabilité pour le management du continuum. Parmi ceux-ci, le besoin de disposer d'un texte de politique générale fait consensus et a déjà été décrit dans des textes récents, notamment dans le rapport thématique 2021 de l'IGESR et dans les conclusions de la mission flash sur l'orientation conduite par deux parlementaires en 2022.

D'autres besoins exprimés tentent de répondre au changement de paradigme que la notion de parcours implique pour la transition entre le secondaire et le supérieur. C'est ainsi que s'est formalisée la demande d'une plus forte transversalité disciplinaire (contenus et finalités) ; transversalité perçue comme un levier fort pour la coordination des actions d'accompagnement.

Le colloque a également permis de constater la pluralité des acteurs engagés dans la construction du continuum. L'absence en Colloque des représentants des Régions ou d'acteurs privés qui concourent avec l'ONISEP à la construction et la diffusion de l'information n'empêche pas d'indiquer comme une conclusion du colloque le travail essentiel à poursuivre pour l'accès à l'information des publics. Cet accès, facilité par le numérique, ne doit pas éluder la question essentielle de la mise à disposition, du traitement et de l'appropriation de l'information dans une perspective d'individualisation des parcours.

Des idées et des pistes de travail.



Cette synthèse présente les idées sous la forme de réflexions ou de pistes de travail à engager ou à poursuivre. Elles sont réparties selon quatre entrées distinctes :

- celles qui favorisent la construction du sens pour les acteurs (cadres et publics) ;
- celles qui servent la construction d'un langage commun et la coordination des acteurs ;
- celles qui outillent pour piloter et évaluer ;
- celles qui structurent la gouvernance.

Ces entrées impliquent différentes échelles de pilotage avec le niveau national, le niveau régional/académique ou le niveau *infra* des structures et des territoires (bassins d'éducation ou sites

universitaires). Souvent les trois niveaux sont engagés avec une mise en responsabilité et des temporalités variables pour les acteurs.



Les réflexions présentées sont complétées d'une signalétique qui indique la force du consensus manifesté en colloque et les liens avec les travaux de recherche présentés. L'indication **en gras** précise le périmètre et la temporalité prioritaires.

Force du consensus	Résultats de recherche	Périmètre de la proposition	Temporalité
		- Etablissements - Académique - National	- Court terme - Moyen terme - Long terme

Les propositions qui suivent invitent toutes à un effort de formation important. Le colloque qui réunissait des cadres du SCO et du SUP a permis d'identifier des décalages entre les évolutions souhaitables amenées par la recherche nationale et internationale et la réalité des pratiques sur le terrain. Aussi l'effort de formation constitue-t-il la colonne vertébrale des mesures dans la perspective de leur mise en œuvre.

I- RENFORCER LA MISE EN RESPONSABILITÉ DES ACTEURS PAR LA CONSTRUCTION DU SENS

Proposition centrale : publier un texte de politique générale, émanant du MENJ et du MESR, pour (re)donner du sens à la politique d'orientation, engager chacun sur un horizon commun et permettre l'évaluation à l'aune des priorités définies.

Force du consensus	Résultats de recherche	Périmètre de la proposition	Temporalité
		- Etablissements - Académique - National (décideurs)	- Court terme - Moyen terme - Long terme

De nombreux textes ou lois existent mais ne font pas système. Des lois aux chartes de bonnes conduites⁷, en passant par des circulaires qui précisent les missions et les rôles dans une approche

⁷ Exemple de la Charte de 2019 « pour une orientation progressive et accompagnée au service de la liberté de choix et de la réussite des lycéens » signée des deux ministères avec la CPU, la CGE, la CE-DEFI et l'APLCPGE.

« métier » opérationnelle ou gestionnaire, ces textes ne permettent pas aux acteurs de construire une compréhension commune des enjeux ni de définir leur place respectives dans un éco-système complexe, multipartenarial et marqué par la co-intervention. Les textes de référence portant l'idée de compétences à s'orienter sont relégués dans le bloc réglementaire à hauteur d'arrêté⁸ alors même que la notion de parcours entend structurer l'organisation générale des enseignements et de la formation tout au long de la vie. De même les approches curriculaires, pourtant indissociables de la notion de parcours et des organisations didactiques associées, sont absentes des textes actuels.

Un texte de valeur fondamentale, qui puisse faire référence en matière d'orientation en exposant les enjeux et l'horizon commun des acteurs s'impose.

Afin d'exercer à leur échelle de responsabilité un pilotage renouvelé du continuum Sco-Sup, les participants du colloque ont unanimement indiqué le souhait de pouvoir s'appuyer sur un texte de politique générale. Il s'agit avant tout de donner une cohérence globale et de permettre l'appropriation par les acteurs pour leur mise en responsabilité et leurs synergies.

Les attendus de ce texte.

Ce texte aurait pour rôle de définir un horizon programmatique commun liant les univers de formation scolaires et supérieurs autour des finalités d'une politique publique d'orientation ; Il doit à ce titre présenter en préambule les objectifs éducatifs, de formation et d'insertion en référence aux enjeux nationaux et européens. En appui des données probantes fournies par la recherche, le texte indiquerait les attendus ministériels en matière d'orientation, en particulier en termes d'accès et de réduction des inégalités sociales, de genre ou territoriales.

Son contenu doit être d'une portée fondamentale, relayée par une stratégie de diffusion et d'animation aux différentes échelles de pilotage.

Il aurait pour ambition première de permettre une compréhension partagée des enjeux et pour effet de contribuer à l'installation d'un langage commun et de faciliter la co-construction d'actions efficaces pour les accompagnements et les coordinations. A ce titre, il doit nécessairement inclure une clarification des concepts de parcours et de réussite et expliciter l'approche curriculaire en formation afin d'inscrire la construction des compétences, dont celles à s'orienter, dans une perspective continue, progressive et modulaire, et engager ainsi tous les acteurs de la formation du collège à l'enseignement supérieur.

Cadre de référence, il indiquerait en particulier les voies et moyens retenus pour l'élaboration d'un socle référentiel et programmatique commun Sco-Sup par lequel les compétences à s'orienter et le travail disciplinaire se renforcent mutuellement pour contribuer à la construction d'un sens plus général des enseignements dans un cheminement progressif du collège à l'enseignement supérieur. Cet outil pour le travail commun Sco-Sup est attendu des pilotes pour développer un management plus transversal et pour « s'aligner » sur des finalités partagées. Ce texte préciserait en outre les instances nationales, les services et les acteurs mobilisés pour cette construction référentielle, pour son déploiement, pour son intégration aux outils d'interface (fiche avenir – parcoursup...), pour l'évaluation des parcours et le suivi des compétences construites (portfolio).

À ce titre, ce texte doit clarifier les responsabilités partagées telles que définies par le cadre national de référence en précisant des modalités d'interventions par lesquelles ces responsabilités s'exercent.

⁸ Parcours Avenir - [Arrêté du 1er juillet 2015 - JO du 7 juillet 2015](#)

L'information sur les métiers et la formation (responsabilité régionale) constitue pour les enseignants un matériau d'expression et de mobilisation des compétences disciplinaires et éclaire le sens fondamental qu'entretiennent les apprentissages avec les compétences à s'orienter pour la construction des parcours, alors il faut prévoir dans la loi des conditions nouvelles pour sa co-construction et sa mise à disposition des enseignants. La partition actuelle des responsabilités sur cette question ne peut que diluer et, in fine, neutraliser l'ambition pédagogique générale en maintenant la question de l'information (de sa mise à disposition et de son traitement) à la périphérie des enseignements.

Dans le fonctionnement actuel, les efforts de coordination des régions pour l'enrichissement régional de l'information, pour la diffusion de l'information produite et pour l'accompagnement des acteurs se heurtent à deux écueils :

1- la faiblesse des intermédiations proposées. Les régions se sont emparées de leur nouvelle compétence en développant des plateformes numériques qui intègrent l'information disponible, le plus souvent avec des relais vers les sites et les plateformes nationales disponibles (ONISEP et PARCOURSUP). Ces plateformes proposent aussi certains services comme des outils/jeux sur l'information et les métiers pour le positionnement ou la découverte, des calendriers d'évènements (Forums/salons ; Printemps de l'orientation ; dispositifs...), des liens vers des « ambassadeurs », des banques de stages... Cependant ces dispositions ne garantissent pas aux acteurs et en particulier aux enseignants de pouvoir exploiter l'information ou les services mis à disposition. La logique d'offre souffre du manque d'intermédiation que l'Onisep pouvait proposer en réseau avec les DRA et les Psy-En.

2- Le manque d'articulation avec les 54 heures. Les accompagnements dans ce volume horaire dédié pourraient être co-construits avec les acteurs (enseignants – PsyEn – concepteurs et diffuseurs de l'information – partenaires – ambassadeurs du supérieur...) et prendre des formes concrètes selon les territoires et les besoins des publics.

Ces deux points, largement exprimés lors du colloque, tracent une perspective de co-éducation qui rencontre principalement des freins et des limites. Des freins qui se révèlent dans le déficit d'acculturation des partenaires aux enjeux d'intermédiation de l'information pour son usage pédagogique par les enseignants et des limites liées au volume horaire dédié qui apparaît dans les dotations horaires globales des EPLE comme en concurrence directe avec d'autres choix de ventilation.

Nous sommes d'une certaine façon aujourd'hui au milieu du gué avec une partition des responsabilités qui s'est traduite par des évolutions de structures (services régionaux ad hoc ; restructuration ONISEP, transferts d'emplois) sans prendre suffisamment en compte les dimensions de co-éducation et de co-construction des accompagnements.

Le texte de politique générale pourrait à tout le moins « ouvrir le jeu » en s'incarnant dans des modifications réglementaires qui donneront à la collectivité régionale le rôle d'appui et d'accompagnement attendu auprès des acteurs, et singulièrement les enseignants, pour la construction d'un véritable projet régional de co-éducation à l'orientation des élèves.

Du point de vue des acteurs

Le texte préciserait les missions des (nombreux) acteurs et les compétences à développer pour l'accompagnement des publics dans la construction de leur parcours de formation et d'insertion, et cela à chaque échelle de pilotage. Il rappellerait le rôle des instances pour leur coordination et pour l'évaluation de la politique publique à toutes les échelles d'action.

Ce texte servirait d'appui pour la définition stratégique de la formation des acteurs en réponse aux grands enjeux de pilotage du continuum Sco-Sup (approche par compétence – compétences à s'orienter - organisation des complémentarités et des transversalités des enseignements dans un curriculum). Il comporterait nécessairement des éléments de didactique permettant d'exposer la nature, les modalités et les finalités des accompagnements en lien avec les enseignements disciplinaires. Il indiquerait donc également les ajustements programmatiques communs déclinés pour chaque discipline.

Ce texte rappellerait aussi comme une marque de confiance toutes les autonomies et marges de manœuvre aux différentes échelles d'action notamment celles permises par l'article L 314-2⁹.



Du point de vue organisationnel

En cohérence avec la réforme actuelle du lycée, ce texte aurait également pour vertu de clarifier le positionnement du Baccalauréat dans l'organisation éducative générale en plaçant plus nettement le diplôme dans une trajectoire de reconnaissance des compétences construites en en faisant l'outil majeur de la préparation des parcours et un vecteur d'engagement des publics dans l'enseignement supérieur.

Enfin ce texte préciserait les organisations, les ressources et les outils mobilisables pour la formation, pour l'analyse des parcours et l'évaluation de la politique publique d'orientation. En lien avec les grands dispositifs (PIA 3-4, cordées de la réussite, Campus des métiers et des qualifications...), le texte indiquerait en annexe les dynamiques de recherche et les principaux résultats qui permettent d'objectiver les pratiques d'accompagnement et d'évaluation.

De ce texte attendu découlent un certain nombre de propositions discutées et retenues en colloque comme des leviers efficaces pour le pilotage du continuum Sco-Sup.

1. Construire un « horizon programmatique » commun au SCO et au SUP autour d'un référentiel de compétences générales (ou intentions générales) amenées par les disciplines.

Force du consensus	Résultats de recherche	Périmètre	Temporalité
		<ul style="list-style-type: none"> - Etablissements - Académique - National 	<ul style="list-style-type: none"> - court terme - Moyen terme - Long terme

La question de la reconnaissance des compétences est indissociable de la notion de parcours. Elle représente un cadre théorique pertinent pour l'appréhension des parcours, pour la gestion des passerelles et des réorientations et pour la valorisation des acquis scolaires et extracurriculaires. C'est aussi un levier pour dédramatiser les choix d'orientation et construire de nouveaux modèles d'engagement pour les réussites.

⁹ Modifié par la Loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 - art. 38 (V)

La notion de compétences est inscrite dans tous les textes nationaux et européens, dans les programmes disciplinaires et les outils d'interface. Cependant les acteurs et les publics s'en saisissent insuffisamment pour construire les parcours jusqu'à l'insertion. Il semble nécessaire de se doter d'un outil commun, lisible et explicite pour les publics et les acteurs du Sco et du Sup.

Ce référentiel commun Sco-Sup de compétences, distinct du référentiel des compétences à s'orienter (programme Avenir), est apparu en colloque comme le moyen prioritaire pour intégrer plus de transversalité aux démarches disciplinaires. Il doit être piloté avec une forte vision stratégique et prospective pour permettre l'appropriation des logiques curriculaires et programmatiques. Les participants ont précisé que ce référentiel pourrait devenir « une ligne d'horizon » des compétences construites dans l'enseignement scolaire, supérieur et professionnel.

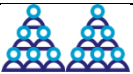

Pistes de travail

1.1 Engager un travail national pour la définition des compétences du référentiel commun. Définir les composantes essentielles des compétences retenues (en lien avec les programmes disciplinaires ou les référentiels de formation) et les situations d'apprentissage formelles et informelles qui concourent à leur acquisition. Indiquer la variabilité des modalités d'apprentissage associées et les contributions disciplinaires et pluridisciplinaires.

1.2 Identifier au niveau national les acteurs (services communs – instances) qui définiront une grille critériée commune permettant l'évaluation des compétences en progressivité entre le SCO et le SUP. Il s'agira de rendre lisible pour tous les modalités par lesquelles les compétences sont certifiées et d'indiquer les modalités pédagogiques possibles pour reconnaître le parcours d'acquisition (open badges et portfolio). Il est possible pour cela de s'inspirer du supplément au diplôme, présent dans les maquettes de formation du supérieur, pour fixer et établir des degrés d'acquisition.

1.3 Aligner les attendus universitaires au nouveau socle référentiel.

2. Assurer un suivi des parcours et se doter d'outils institutionnels robustes pour leur évaluation et pour la formation.

Force du consensus	Résultats de recherche	Périmètre	Temporalité
		<ul style="list-style-type: none"> - Etablissements - Académique - National 	<ul style="list-style-type: none"> - court terme - Moyen terme - Long terme

Le suivi et l'évaluation des parcours doit devenir un axe majeur du pilotage. A partir d'outils et de processus définis nationalement au sein d'instances dédiées (et existantes), il s'agira pour les cadres de mobiliser les acteurs et les collectifs (structures) dans un processus permanent d'évaluation et d'auto-évaluation des parcours scolaires.



Pistes de travail

2.1 Renforcer le rôle du Conseil d'évaluation de l'école (CEE) pour l'auto-évaluation et l'évaluation des parcours. Actuellement le CEE est en charge de l'évaluation des établissements. L'évaluation des parcours doit constituer une composante centrale de l'accompagnement du Conseil pour l'Évaluation de l'École. Son travail d'analyse à partir des campagnes d'évaluations menées pourrait permettre d'ajuster les méthodologies, l'accompagnement et le conseil aux acteurs cadres pour développer les pratiques d'auto-évaluation des parcours scolaires, avec des effets sur la professionnalisation des équipes académiques chargées de l'évaluation des établissements.

2.2 Renforcer le rôle du Conseil supérieur des programmes (CSP) qui pourrait orienter son travail d'expertise sur les liaisons programmatiques entre le Sco et le Sup en lien avec les éléments d'un référentiel commun. Cette sensibilité du CSP pourrait s'appuyer de manière permanente sur une évaluation des initiatives territoriales prises sur le sujet. Sa contribution pourrait également se traduire en cohérence par la formulation d'avis et de propositions sur la nature et les contenus des examens ou des épreuves des concours enseignants.

2.3 Confier à l'IH2EF la mission permanente de la formation des équipes de direction en formation initiale et continue sur la question. Cette formation qui s'appuierait sur la recherche contribuera à la construction d'une culture professionnelle Sco et Sup partagée. Le positionnement de l'Institut et ses liens avec les réseaux de recherche faciliteront la production et la diffusion des données probantes sur le sujet.

3. Redonner un sens opératoire aux 54 Heures en clarifiant leur utilisation du point de vue des élèves et des encadrants (enseignants – intervenants - spécialistes).

Force du consensus	Résultats de recherche	Périmètre	Temporalité
		<ul style="list-style-type: none">- Etablissements- Académique- National	<ul style="list-style-type: none">- Court terme- Moyen terme- Long terme

Il s'agit ici de mettre davantage de liberté dans le système en autorisant les élèves à utiliser **un droit de tirage** aux 54 heures. Cela suppose de réaffirmer le principe d'annualisation des 54 heures en indiquant ce droit de tirage pour mener, sur les trois années du lycée, les activités de découverte individuelles ou collectives selon des modalités prioritaires (celles co-construites dans les territoires avec le supérieur et celles réputées efficaces du point de vue de la recherche pour la construction des compétences à s'orienter et la définition du parcours¹⁰).

Eléments de méthode

3.1 Communiquer (en interne et à l'externe) sur une programmation annuelle et pluriannuelle des actions et des accompagnements à destination des élèves et des parents.

¹⁰ Journées ou périodes d'immersion dans les structures du supérieur ; participation et coaching dans les dispositifs de type cordées de la réussite, stages de découverte des métiers ; travaux avec les "ambassadeurs" ; activités optionnelles dès lors qu'elles contribuent de manière manifeste aux compétences à s'orienter etc.).

3.2 Utiliser les volumes horaires annuels dédiés (piste de travail 5.1) pour engager les enseignants, les professionnels et les intervenants sur la définition des actions, leur mise en cohérence avec les pratiques d'évaluation des équipes et leur exploitation dans les instances dédiées (conseil pédagogique - conseils de niveau ou de classe).

3.3 Autoriser (dans une limite horaire annuelle fixée) les enseignants/équipes à utiliser les 54H pour la préparation et la coordination des actions au bénéfice des élèves.



3.4 Missionner des « référents de parcours¹¹ » pour animer la collégialité sur ces questions.

3.5 Doter les structures et les services d'un tableau de bord permettant de suivre et de réguler l'utilisation des dispositifs en lien avec les objectifs cibles¹² de l'établissement. Utiliser ce tableau de bord pour l'analyse et l'évaluation des parcours.

Piste de travail

3.6 Pour les 54 heures, assurer dans la DHG des établissements une partie « flottante » déterminée en académie par le dialogue de gestion et portant sur la mise en œuvre d'expérimentations (article L-314-2) en lien avec les questions d'orientation et qui traduisent le projet régional de co-éducation.

4. Participer à l'émergence des « sciences de l'orientation » (Reprise du Programme Avenirs).

Force du consensus	Résultats de recherche	Périmètre	Temporalité
		<ul style="list-style-type: none">- Etablissements- Académique- National	<ul style="list-style-type: none">- Court terme- Moyen terme- Long terme

Les échanges et les travaux en colloque appellent à l'émergence de Sciences *de l'orientation*. Cette proposition, déjà formulée dans le programme Avenirs coordonné par l'Onisep, traduit le besoin de pluridisciplinarité. Pour manager le continuum et augmenter la professionnalité des acteurs, il est nécessaire de s'appuyer sur des cadres référentiels que seule une recherche interdisciplinaire fortement associée au terrain sera en capacité de construire.

Pistes de travail

4.1. Constituer un groupe projet pour engager les travaux pour la définition des Sciences de l'orientation. Associer la recherche internationale mobilisée en Colloque pour aider à la définition de son cadre théorique.

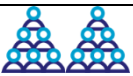

¹¹ Voir le point 9

¹² Objectifs définis en conseil d'orientation et objectivés dans le projet d'établissement

4.2 Assurer une veille et suivre l'agenda de la recherche sur ces questions. Dans une logique translationnelle, articuler les événements nationaux et internationaux à la production de ressources mises à disposition des praticiens. Mobiliser régulièrement les équipes de recherche associées aux PIA-TIP par l'organisation de séminaires de contacts.

II- OUTILLER POUR LA COORDINATION ET LE LANGAGE COMMUN

5. Reconsidérer les temps et les espaces pour soutenir les dynamiques collectives.

Force du consensus	Résultats de recherche	Périmètre	Temporalité
		<ul style="list-style-type: none"> - Etablissements - Académique - National 	<ul style="list-style-type: none"> - Court terme - Moyen terme - Long terme

Développer une approche programmatique dans l'enseignement suppose de dégager des temps (importants au début) pour la réflexivité et la construction collective. Toutes les initiatives réussies sur ce point indiquent ce travail collectif comme un temps incompressible qui doit être fortement piloté et soutenu par la formation.

Dans le second degré cette collégialité peut s'exprimer dans les instances, les conseils d'enseignements, les commissions permanentes ou dans les quelques « espaces/temps » dégagés par les chefs d'établissements. Il est nécessaire de proposer plus de souplesse aux organisations pour permettre d'inscrire la concertation dans la stratégie des établissements. Des dynamiques et des projets collectifs existent évidemment mais ils sont trop souvent placés dans les interstices de l'activité. Ces dynamiques dépendent aussi de la capacité des personnels d'encadrement à impulser et à *designer* des situations de travail adaptées. Souvent, ces échanges se déplacent en dehors du cadre formel de travail avec le caractère limitant que cela implique pour le pilotage.



Pistes de travail

5.1 Engager une négociation nationale sur la base de l'ORS autour d'une volumétrie annuelle pour la concertation collective, le développement professionnel et la mise en synergie des équipes projets.

5.2 Dans les structures : annualiser un horaire pour construire les accompagnements à l'orientation. Au-delà de ce fléchage, il s'agit de procurer aux équipes des temps collectifs pour la concertation, la planification et la mise en synergie des accompagnements proposés. Ces temps dédiés peuvent être utilisés pour l'animation des enseignants référents de parcours avec les équipes pédagogiques.

5.3 Engager en parallèle un dialogue avec les collectivités compétentes pour adapter ou faire évoluer les espaces de travail dans les établissements scolaires.

6. Développer l'approche par compétences en formation.

Force du consensus	Résultats de recherche	Périmètre	Temporalité
		<ul style="list-style-type: none"> - Etablissements - Académique - National 	<ul style="list-style-type: none"> - Court terme - Moyen terme - Long terme

Installer un référentiel commun Sco-Sup suppose de développer en parallèle les outils de formation et d'accompagnement. Ce référentiel, forcément dynamique dans ce qu'il traduit des apprentissages, est un outil structurant pour l'acculturation collective et la construction d'un langage commun. Son déploiement passe par une formation à « l'approche par compétence » et à « l'approche programme ». L'une identifie les situations d'apprentissages favorables à l'acquisition de compétences visées (et à leur expression) et l'autre organise la collégialité des acteurs (enseignants - formateurs - intervenants - responsables des parcours) pour la définition des parcours par lesquels ces situations d'apprentissages pourront être proposées.

Pistes de travail



6.1 Engager un plan massif de formation initiale et continue pour les acteurs (cadres et enseignants) sur « l'approche programme » et « l'approche par compétence ».

6.2 Intégrer une formation à l'usage des portfolios, comme un outil de médiation et d'interaction pour la construction et la reconnaissance des compétences avec les publics en formation.

6.3 Articuler les contenus de la formation aux outils référentiels et aux démarches d'évaluation construits par les instances nationales.

6.4 Animer le réseau des experts associés de l'IH2EF et construire la professionnalisation d'un vivier de formateurs sur l'approche par compétences et les dimensions instrumentales pour le pilotage.

7. Renforcer, par la formation, les coordinations et les échanges multi-niveaux Sco-Sup.

Force du consensus	Résultats de recherche	Périmètre	Temporalité
		<ul style="list-style-type: none"> - Etablissements - Académique - National 	<ul style="list-style-type: none"> - Court terme - Moyen terme - Long terme

Le colloque a largement démontré la nécessité d'augmenter les « surfaces de contacts » entre les acteurs du Sco et du Sup afin de travailler à un langage commun, pour renforcer la connaissance mutuelle et pour partager la compréhension des enjeux. Il s'agit de *routiniser* ces contacts pour accroître la confiance réciproque des acteurs et les engager pleinement dans la co-construction des dispositifs d'accompagnement et d'information.

Ces temps professionnels peuvent être soutenus et coordonnés dans les instances existantes. Plusieurs modalités de partage ont été identifiées en colloque avec :

- la formation comme moyen de renforcement d'une culture partagée ;
- la formation comme lieu pour la co-construction ;
- la composition d'équipes mixtes (enseignants référents ou de *binômages* territoriaux) ;
- la (re)composition de services communs.

A ces rencontres physiques s'ajoutent les potentialités du numérique qui facilitent la participation des acteurs avec des gains réels pour les concertations et les déplacements. Ces solutions permettent, en outre, d'adapter les formats aux objectifs d'apprentissages et de multiplier les modalités pour l'engagement des publics (solutions immersives, réalité augmentée, rencontres virtuelles...).

Sur ce sujet, toutes les initiatives prises dans les grands dispositifs (à des échelles territoriales variables) indiquent la formation comme le premier vecteur de la transformation.

Pistes de travail

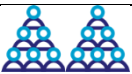

7.1 Organiser au niveau national des formations pour les cadres et les responsables du continuum. Portées par le service de formation des cadres (IH2EF) en lien avec la direction de l'encadrement, ces formations, inscrites au PNF, visent l'approfondissement des connaissances réciproques des acteurs, la formation au pilotage par la donnée et l'animation de réseaux en lien avec les résultats de recherche sur ces questions.

7.2 Animer avec la Direction de l'encadrement une formation à destination des cadres (en poste ou vivier) sur les missions fonctionnelles en lien avec l'orientation et le suivi des parcours.

7.3 Engager un dialogue sur les dynamiques RH et la gestion des carrières, en particulier sur les métiers d'enseignant du supérieur en engageant une concertation sur la reconnaissance de la valence pédagogique et les équilibres avec l'activité de recherche.

7.4 Décliner les contenus des sciences de l'orientation dans la formation initiale et continue des personnels d'encadrement du Sco et du Sup.

8. Identifier, évaluer et essayer les dispositifs à forte plus-value de découverte du supérieur / métier étudiant / vie étudiante.

Force du consensus	Résultats de recherche	Périmètre	Temporalité
		<ul style="list-style-type: none"> - Etablissements - Académique - National 	<ul style="list-style-type: none"> - Court terme - Moyen terme - Long terme

La profusion des initiatives prises dans et en dehors des dispositifs nationaux, nécessite de développer une stratégie de recueil et de cartographie, adossée à un travail d'évaluation systématique.

Cette stratégie d'essai implique une mise en réseau des acteurs et leur réunion régulière autour de séminaires de contacts. Le premier sera organisé à l'IH2EF en 2022/23.



Éléments de méthode

8.1 Organiser tous les deux ans un séminaire de contact. Ce séminaire réunira les chercheurs des PIA, les acteurs de la recherche translationnelle impulsée lors du colloque de février 2022, les personnels du SCO et du SUP en position de responsabilité et les acteurs clés (référénts de parcours, professionnels et experts territoriaux...).

8.2 Engager la rédaction de guides et de vademecums à destination des acteurs. Ces guides indiqueront les conditions de mises en place, les points de vigilance et les leviers pour réussir une implémentation. Présenter les transformations organisationnelles et gestionnaires induites.

8.3 Etablir un Wiki des pratiques, mobilisable en formation. Cette plateforme serait alimentée par la formation Sco-Sup organisée dans les territoires et accueillerait la recherche dans le cadre d'appels à manifestation d'intérêt.

9. Créer la mission de « professeurs référénts des parcours » dans les lycées.

Force du consensus	Résultats de recherche	Périmètre	Temporalité
		<ul style="list-style-type: none">- Etablissements- Académique- National	<ul style="list-style-type: none">- Court terme- Moyen terme- Long terme

Cette idée souvent reprise en colloque et déjà expérimentée (dans des dispositifs PIA : Brio - Ailes et autres...) est une réponse à un effet visible de la réforme du lycée : l'affaiblissement du groupe classe. Si la logique de parcours transcende celle du groupe classe, elle peut donner le sentiment de perdre en capacité de suivi des élèves. Cette impression gagnerait cependant à être discutée avec la recherche, en particulier autour des notions de dynamiques collectives et de sentiment d'appartenance, peut-être trop spontanément associés à la structure classe.

Les recherches et les études sur la jeunesse indiquent que le sentiment d'appartenance et communautaire déborde largement de la classe, y compris au sein d'une même structure d'enseignement. Les dimensions sociales, culturelles et économiques, les expériences extra curriculaires et les affiliations aux réseaux numériques apportent aussi aux dynamiques de groupes au-delà de la seule appartenance au groupe classe.

Sans nier « l'effet classe » sur les dynamiques d'apprentissage, il est possible de considérer ces dernières dans un environnement élargi et multi-référencé. Les dynamiques de projets interdisciplinaires dans et en dehors des enseignements de spécialités de lycée, les occasions procurées aux élèves pour explorer, (se) tester, choisir représentent un nouveau paradigme pour les accompagnements. La capacité des équipes à suivre ces parcours, ces apprentissages et ces expériences devient un enjeu majeur pour le système.

Ces points plaident pour la création d'un rôle professionnel nouveau centré sur le suivi et la médiation des parcours. Ce rôle ne peut être envisagé uniquement dans la relation directe à l'élève (référénts de groupe d'élèves) mais plutôt en complément en se plaçant à un niveau « méta » pour l'analyse des organisations, la coordination des initiatives et l'animation des collectifs au sein des EPLE. Le référént de parcours aurait un rôle spécifique pour l'animation des équipes autour de la construction des avis portés dans les différentes instances d'évaluation (conseils de classe – avis Parcoursup...)

Éléments de méthode

9.1 Etablir les périmètres de la mission de *professeur référent de parcours* en précisant les activités de médiation et d'intermédiation attendues en lien avec les contenus d'enseignement, les interventions des professionnels dans et en dehors des établissements. Dégager un volume d'indemnité pour mission particulière (IMP) pour la mission de référent de parcours. Préciser l'intégration fonctionnelle à l'équipe de direction.



9.2 Professionnaliser les référents de parcours par une formation organisée en académie au sein des EAFC et en lien avec l'activité mixte de formation Sco-Sup. Stabiliser par la formation le positionnement interne et externe.

9.3 Articuler l'activité des référents de parcours (longitudinale) à celle des professeurs principaux (PP) et des référents élèves (horizontale et par niveau) autour du projet collectif d'orientation.

9.4 Proposer la mission dans un cadre de GRH explicite.

III- PILOTER AVEC DES MOYENS RENFORCÉS

10. Pour le lycée : instaurer un mécanisme de pré-validation d'ECTS portant sur des compétences transversales et/ou convertibles avec l'enseignement supérieur.

Force du consensus	Résultats de recherche	Périmètre	Temporalité
		<ul style="list-style-type: none">- Etablissements- Académique- National	<ul style="list-style-type: none">- Court terme- Moyen terme- Long terme

La logique de parcours et de continuum suppose la capacité du système à reprendre et à convertir les compétences construites au lycée ou dans les parcours supérieurs incomplets. Le système des ECTS, qui structure les acquisitions (et leur transfert) dans l'enseignement supérieur, peut devenir le moyen pour matérialiser le continuum, les passerelles et les réorientations.

Définition

Les ECTS (système européen de transfert et d'accumulation de crédits) sont calculés en fonction de la charge de travail qui prend en compte les cours magistraux, les travaux pratiques, les séminaires, les stages, les recherches, le travail personnel, les examens, les objectifs de la formation et les compétences à acquérir.

Un ECTS valide donc une compétence visée ; il représente un contenu et la charge de travail nécessaire à l'étudiant pour l'acquérir. L'ECTS n'est donc pas fondamentalement lié à un horaire d'enseignement ni à une durée d'enseignement. L'ECTS traduit bien l'idée de transfert et s'avère donc particulièrement adapté pour caractériser les transitions.

Un certain volume d'ECTS dans les maquettes de licence réfère à des compétences générales, transversales, méthodologiques, à des U.E libres ou à des enseignements d'ouverture. Il y a là un gisement pédagogique sous-exploité et un chantier à ouvrir pour rendre les transitions fluides et renforcer la notion de parcours. Les contenus relevant de l'engagement individuel, du projet personnel et professionnel (PPP), des compétences méthodologiques de travail, des compétences orales ou argumentatives, des logiques d'ouverture et d'exploration offrent un terrain de reconnaissance mutuelle Sco-Sup des compétences construites et de leur degré d'acquisition.

Les enseignements et disciplines présentes dans le SCO et absentes dans le SUP peuvent se retrouver dans le référentiel commun Sco-Sup (cf proposition 1) et faire l'objet d'une pré-validation en lycée. En s'appuyant sur le supplément au diplôme des grades du supérieur, sur les finalités et les modalités des acquisitions disciplinaires de lycée, les ECTS fournissent alors une grille de travail pour avancer ensemble sur le continuum.

La logique de parcours, la cohérence des enseignements de spécialités suivis avec les attendus universitaires, le suivi d'option en lycée peuvent se traduire par l'obtention d'ECTS validés définitivement par les acteurs de l'enseignement supérieur. Cette souplesse renforcerait les dynamiques d'apprentissages et d'engagement tout en autorisant une plus grande personnalisation à l'entrée dans le supérieur.

Éléments de méthode

10.1 Recenser et analyser les initiatives prises sur le sujet depuis plusieurs années dans les cadres conventionnels Sco-Sup. En faire un outil de formation pour les acteurs.

10.2 Identifier avec les acteurs SCO et SUP les contenus de lycée pouvant faire l'objet de pré-validation d'ECTS. Commencer par les dispositifs de lycée fortement intégrateurs de compétences transversales (grand oral – Chef d'œuvre - Mathématiques complémentaires – Options...).

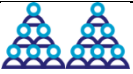

10.3 Définir des parcours d'obtention et de validation ouverts laissant à l'élève et l'étudiant le choix d'engagement sur les modalités d'apprentissages (Open badge et mobilisation du portfolio).

10.4 Renvoyer à la négociation de proximité (avec les structures et les composantes) la définition des ECTS pouvant faire l'objet d'une pré-validation.

10.5 Expérimenter à l'échelle territoriale et analyser les effets produits sur l'accompagnement en lycée et dans les premiers mois du supérieur (continuités d'apprentissages ; co-interventions Sco-Sup en lycée ; réduction/augmentation des horaires des UE en fonction des besoins ; examiner en particulier les impacts sur la gestion des ressources humaines et sur les services d'enseignements dans le supérieur...).

10.6 Aligner l'organisation avec les épreuves, le calendrier, la gestion administrative et pédagogique du Baccalauréat (fiche Avenir – instances). Concentrer sur le dernier trimestre de terminale la démarche de pré-validation des ECTS et en faire un levier d'engagement renforcé pour les lycéens sur cette période réputée « flottante ».

10 Bis. Pour l'enseignement supérieur : instituer un principe de reconnaissance des ECTS entre les filières et les niveaux d'enseignements, portant sur des compétences transversales et/ou convertibles.

Force du consensus	Résultats de recherche	Périmètre	Temporalité
		<ul style="list-style-type: none"> - Etablissements - Académique - National 	<ul style="list-style-type: none"> - Court terme - Moyen terme - Long terme

Les ECTS sont accumulés et référés à l'obtention d'un grade du supérieur. Les maquettes d'enseignement définissent dans leur *supplément au diplôme* les compétences visées pour un parcours complet de Licence.

Malgré la présence d'enseignements communs (ou très proches) dans plusieurs filières, le jeu d'équivalences reste faible, voire inexistant, provoquant ainsi des « retours à zéro » pour les étudiants souhaitant se réorienter ou infléchir leurs parcours. Quelques rares initiatives dans *E-candidat* permettent de valoriser les expériences acquises obtenues dans les cadres formels ou informels de formation.

Ce qui est possible d'envisager dans une logique ascendante entre le lycée et la première année du supérieur l'est davantage encore dans une trajectoire horizontale à l'intérieur d'un même système de formation. Ainsi il apparaît comme une incongruité bien française le fait qu'un étudiant ayant par exemple validé 60 ECTS en L1 de Droit, engagé dans une L2 et souhaitant finalement abandonner ce parcours pour se réorienter, doit principalement s'inscrire en L1 l'année suivante dans un nouveau parcours, et la plupart du temps sans aménagement. Au-delà des ECTS acquis, c'est une expérience accumulée qui ne trouve aucun moyen de conversion dans le nouveau parcours.

Eléments de méthode

10 bis 1. S'appuyer sur les expérimentations universitaires existantes (PIA Form'ul de l'université de Limoges – initiatives facultaires – dispositifs PAREO) pour engager des dispositifs facilitant, sur la base des ECTS, la mise en œuvre des passerelles et des réorientations.

10 bis 2. Solliciter l'impulsion facilitatrice de la DGESIP, des recteurs de L'ESRI et de France Universités pour engager la mise en cohérence des parcours avec l'organisation des enseignements. Sous la responsabilité des VP-CFVU et des directeurs de composantes (et avec le concours des DGS), ce chantier permettrait d'installer plus fortement les « approches programmes » dans le respect des services d'enseignements.

10 bis 3. Identifier et définir dans chaque composante universitaire les fondamentaux disciplinaires (prérequis) indispensables pour « raccrocher » un cursus de Licence en L1 ou L2 dans le cadre de parcours passerelles ou en réorientation.

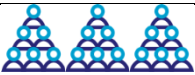

10 bis 4. Produire les ressources (contenus fondamentaux) et les médiatiser sur les plateformes internes des établissements.

10 bis 5. Mobiliser les PRAG, les PRCE, les services SCUIO-IP et les Ambassadeurs étudiants pour accompagner à l'appropriation des contenus et pour définir avec chaque étudiant les modalités de suivi (en autonomie, avec un tutorat/mentorat).

10 bis 6. Valoriser la carrière et la GRH des enseignants s’impliquant dans l’organisation de cette pédagogie adaptative et rééquilibrer les effets discriminants sur les carrières en comparaison du poids accordé aux activités de recherche.

10 bis 7. Mobiliser le Haut Conseil de l’évaluation de la recherche et de l’enseignement supérieur (HCERES) pour l’accompagnement des structures et l’évaluation des parcours étudiants. Renforcer l’accompagnement du HCERES pour le conseil sur l’organisation des enseignements.

11. Faire évoluer la(les) fiche(s) avenir et en faire un objet pédagogique.

Force du consensus	Résultats de recherche	Périmètre	Temporalité
		<ul style="list-style-type: none"> - Etablissements - Académique - National 	<ul style="list-style-type: none"> - Court terme - Moyen terme - Long terme

Le document actuel est l’objet de critiques des parties prenantes. Des équipes pédagogiques ont pu y voir un surcroît de travail à caractère principalement administratif, les lycéens et leurs familles découvrent parfois tardivement la fiche Avenir durant l’année de terminale ; les équipes de l’enseignement supérieur réunies en commissions n’y trouvent pas toujours les éléments utiles pour l’analyse, l’appréciation et le classement des profils des élèves. Il s’agit aussi de faire de la fiche Avenir un outil d’interface et d’animation pédagogique plus intégré aux accompagnements proposés de la 2GT à la terminale.

La fiche Avenir actuelle ne permet pas de traduire le parcours des étudiants en passerelle ou en réorientation. Or ce vivier correspond à environ 30% des étudiants en année courante. La DGESIP a pris une initiative cette année en proposant une fiche de liaison.

Pistes de travail

11.1 La fiche pourrait faire plus clairement apparaître les compétences acquises et les dynamiques individuelles relevant de l’expérience scolaire et extra-scolaire de l’élève. L’élève et sa famille peuvent être mieux associés aux finalités de ce document pour se l’approprier et en faire un outil de dialogue au service de la définition du parcours.

11.2 Au niveau des établissements du secondaire, il serait utile de disposer d’un outil de suivi et de gestion qui permettrait de retracer les participations significatives des élèves aux dispositifs d’accompagnement, d’immersion ou de découverte (cordées de la réussite - tutorat – mentorat...). Un travail avec les éditeurs des solutions numériques « métiers » des établissements pourrait être engagé pour pallier ce manque.



11.3 Aligner la fiche Avenir avec les compétences du référentiel commun Sco-Sup engagé dans le programme Avenirs coordonné par l’ONISEP.

11.4 Valoriser dans une fiche avenir dédiée (ou fiche de suivi) les ECTS obtenus, indiquer les compétences transversales acquises et les dispositifs ou options suivis. De même que pour la fiche Avenir de lycée, l’appréciation du parcours par les services scolarité ou de vie étudiante permettrait une meilleure lecture des parcours.

11.5 Indiquer, quand ils existent, les enseignements fondamentaux communs suivis.

11.6 La fiche pourrait être référée aux compétences visées dans le supplément au diplôme.

12. Construire des emplois du temps au service d'une ambition pour les parcours.

Force du consensus	Résultats de recherche	Périmètre	Temporalité
		<ul style="list-style-type: none"> - Etablissements - Académique - National 	<ul style="list-style-type: none"> - Court terme - Moyen terme - Long terme

La réforme du lycée et celle du baccalauréat supposent pour les élèves la liberté de choix des enseignements de spécialité. La réalisation des emplois du temps, rendue plus complexe, devient la pierre angulaire de la construction des parcours au lycée. Elle correspond à une nouvelle professionnalité des acteurs.

Pistes de travail pour le Sco



12.1 Proposer une formation aux personnels qui participent à l'élaboration des emplois du temps. Un réseau d'experts existe au niveau national (pour EDT), il s'agira par la formation de le renforcer dans un but de conseil et d'appui aux établissements. Décliner cette formation vers les responsables et les acteurs des services académiques concernés (services des organisations scolaires et d'attribution des moyens) afin de consolider une culture professionnelle partagée.

Pistes de travail pour le Sup

Piste de travail à mettre en relation avec la proposition 10 bis.

12.2 Permettre au système d'accueillir les étudiants en passerelle ou en réorientation. Cette démarche de formation peut utilement être proposée, sous l'impulsion des VP-CFVU, aux services « scolarités » des structures de l'enseignement supérieur afin de consolider l'expertise pédagogique pour la construction des emplois du temps en lien avec les services enseignants. Cette démarche renforcerait l'installation d'une culture collective pour une approche programme.

13. Réaliser un suivi de cohorte de la 4^{ème} au master et développer des modèles.

Force du consensus	Résultats de recherche	Périmètre	Temporalité
		<ul style="list-style-type: none"> - Etablissements - Académique - National 	<ul style="list-style-type: none"> - Court terme - Moyen terme - Long terme

L'INE (Identifiant Numérique Élève/Étudiant), harmonisé depuis 2018, permet le suivi systématique de cohortes réelles. Son déploiement permettrait d'engager les travaux pour la construction de modèles prédictifs. Ces modèles peuvent accompagner les équipes dans l'analyse de leurs organisations et aider à la prise de décision. Les exploitations possibles, respectueuses du RGPD, peuvent d'abord s'envisager dans un cadre de recherche.

Ces développements supposent la mise en synergie de l'expertise scientifique (construction des modèles) avec les services statistiques universitaires, académiques et centraux (définition des paramètres) pour construire des outils d'analyse des parcours et des réussites.

Pistes de travail



13.1 Harmoniser les réponses faites aux chercheurs et aux laboratoires pour leur faciliter l'accès à l'INE dans un cadre de recherche.

13.2 Engager des coopérations avec les experts (cogniticiens, numériciens, algorithmiciens, sociologues...)¹³ pour construire des modèles prédictifs, adaptatifs ou préventifs pour l'aide à la décision. Il s'agira de caractériser les parcours en identifiant les "points clés des transitions" et les prédicteurs des réussites.

13.3 Demander au MESRI d'imposer l'usage de l'INE dans les développements en cours CD SCOL (Pégase).

13.4 Développer la formation¹⁴ des acteurs pour leur acculturation au pilotage par la donnée.

14. Créer un observatoire des compétences.

Force du consensus	Résultats de recherche	Périmètre	Temporalité
		- Etablissements - Académique - National	- Court terme - Moyen terme - Long terme

Si un référentiel commun Sco-Sup permettrait de matérialiser l'horizon programmatique des acteurs et aiderait à la définition des situations d'apprentissage (modalités et évaluation), il faut aussi lui attribuer un caractère dynamique et prospectif.

Un référentiel dynamique dans sa capacité à offrir un vaste spectre de possibles d'action :

- pour l'expression des compétences transversales et à s'orienter ;
- pour la reconnaissance et la préparation à l'insertion ;
- pour l'engagement dans les apprentissages et les parcours.

Une vision prospective comme un moyen de lecture et de compréhension du présent :

- pour permettre d'imaginer les futurs possibles ;
- pour aider à la prise de décision ;
- pour lire les tendances fortes et repérer les signaux faibles.

¹³ Ce travail peut prendre appui sur la chaire universitaire dédiée aux données d'éducation (UP/IH2EF)

¹⁴ Une première formation IH2EF/DNE/DE est à l'étude dans le cadre du PNF 2022/2023.

Dès lors, il apparaît indispensable d'animer de manière permanente ce référentiel en examinant régulièrement sa pertinence au regard des changements prévisibles et des finalités éducatives.

Pistes de travail

14.1 Mobiliser tous les cinq ans des experts de la prospective et des compétences (France compétences - RNCP) avec les professionnels du Sco et du Sup et les instances choisies au niveau national (CSP - CCP) pour garantir la pertinence du modèle et son adaptation aux finalités éducatives et professionnelles.

14.2 Se doter des moyens d'évaluation des effets en terme de politique publique conformément aux objectifs assignés à la nation. Intégrer l'évaluation à la gouvernance.

IV- PROPOSER UNE GOUVERNANCE POUR LES TRANSFORMATIONS ATTENDUES.

15. Assurer le suivi des chantiers nationaux par l'installation d'une instance « maîtrise d'ouvrage », garante de la feuille de route et de l'animation des chefs de files.



Ces réflexions, partagées par les participants du colloque, pour être mises en œuvre, doivent pouvoir s'appuyer sur un pilotage national fort. La définition et la construction d'un référentiel commun Sco-Sup, les liens avec les transformations programmatiques et disciplinaires, l'effort de formation induit ou les ajustements nécessaires des processus et des outils d'interface du continuum (fiche avenir – parcoursup) engageant de nombreux acteurs nationaux et la coordination des services centraux.

La construction d'outils de suivi des parcours (portfolios - cohortes statistiques et travaux sur l'INE...) supposent la coordination de services communs que seule une maîtrise d'ouvrage nationale peut coordonner. Sa composition doit traduire la volonté commune des deux ministères d'engager sur ces sujets les cadres d'analyses et les outils pour un pilotage d'échelle renouvelé.

Cette maîtrise d'ouvrage pourrait être composée d'experts de haut niveau issus des sphères scolaires et supérieures sur les différents axes de transformation (formation et pédagogie, approche programme et approche par compétence, expertises disciplinaires, gestion des dimensions techniques et informatiques pour l'implantation des environnements et des services...). Sa composition mixte (Sco-Sup) serait un gage évident d'alignement.

Au-delà de sa composition, il s'agirait d'assurer son positionnement au sein des instances nationales décisionnaires de l'enseignement scolaire et supérieur. Son rattachement à un service commun ou sous autorité conjointe garantirait son autorité et son fonctionnement.

16. Assurer l'évaluation des actions engagées dans un cadre d'autonomie avec le concours de l'Observatoire de la Vie Étudiante (OVE).



Force du consensus	Résultats de recherche	Périmètre	Temporalité
		<ul style="list-style-type: none"> - Etablissements - Académique - National 	<ul style="list-style-type: none"> - Court terme - Moyen terme - Long terme

Sur le sujet de l'orientation, les initiatives sont nombreuses et la critique souvent formulée tient à la difficulté de faire système ou à l'absence d'évaluation systématique pour un passage à l'échelle. Les transformations proposées pour le pilotage du continuum Sco-Sup peuvent utilement être analysées par les instances existantes et ainsi produire une documentation d'appui pour suivre et évaluer les effets des transformations engagées.

Pistes de travail

- 2.1 Missionner l'observatoire de la vie étudiante et ses émanations en région.
- 2.2 Inciter à la prise en compte des apports internationaux pour élargir et enrichir les cadres d'analyses et de comparaisons.

17. Procéder dans les territoires par une expérimentation suscitée et financée.

Force du consensus	Résultats de recherche	Périmètre	Temporalité
		<ul style="list-style-type: none"> - Etablissements - Académique - National 	<ul style="list-style-type: none"> - Court terme - Moyen terme - Long terme

Les réflexions échangées et discutées lors du colloque sont parfois éloignées des pratiques réelles observées. La plupart nécessite un cadre expérimental ou une implémentation progressive. Il s'agit aussi de reconnaître les initiatives prises localement et d'accompagner le développement de nouvelles professions sans heurter les identités professionnelles construites. L'encadrement doit être formé à cet accompagnement pour sécuriser les acteurs dans leurs initiatives et leur apporter des réponses organisationnelles adaptées au changement de paradigme induit par la logique de parcours.

Le principe d'expérimentation avec la mobilisation de l'article L314 semble répondre aux différents défis et chantiers à ouvrir. Partout, des dynamiques et des projets tentent déjà des réponses à ces défis. Il s'agit maintenant de savoir accompagner sur le temps long tout en faisant système aux différentes échelles de pilotage.

Éléments de méthode

- 3.1 Installer le référentiel commun Sco-Sup dans des territoires pilotes dans chaque académie avec une mise en réseau des acteurs (services académiques - services universitaires)

3.2 Constituer une équipe académique mixte (Sco-Sup) pour accompagner les responsables de projet. Cette équipe disposera des résultats de recherche et des évaluations intermédiaires des actions engagées dans les grands dispositifs. Les membres bénéficieront de la formation nationale annuelle organisée à l'IH2EF (formation - séminaires de contact).

3.3 Contractualiser avec l'instance académique et les EAFC pour dégager des moyens horaires et financiers significatifs pour faciliter les mises en œuvre expérimentales et accompagner par la formation.

3.4 Anticiper la fin d'expérimentation avec une gestion prévisionnelle permettant de « lisser » la sortie d'expérimentation, d'assurer l'internalisation des pratiques et le passage à l'échelle.